

Conditions générales

- 1) Il est indispensable que votre groupe choisisse le même menu pour l'ensemble des participants.
Toutefois une adaptation pour les végétariens, pour motif religieux, allergies (diabète-gluten) est possible si nous sommes avertis minimum 48h à l'avance.
- 2) Le choix du menu retenu (20 personnes minimum) doit nous être communiqué au plus tard 1 semaine avant la prestation.
- 3) Nous pouvons vous proposer sur demande un buffet froid pour minimum 40 personnes et maximum 100 personnes selon votre budget .
- 4) Une animation à la carte sur différents thèmes (musique, costumes d'époque, magicien, caricaturistes etc...) est possible sur devis.
- 5) Différents types de forfaits boissons sont possibles (voir annexe).
- 6) Vous pouvez, si vous le souhaitez, bénéficier de notre salle au deuxième étage, avec vue sur la Grand'Place en exclusivité et ceci pour autant que le montant des consommations en nourriture et boissons atteigne 1000 Euros. Si ce n'est pas le cas, une location de salle d'un montant de 300 Euros sera facturé.
- 7) Des arrhes de 10% du montant final estimé sont demandés à la confirmation de la réservation. Le solde est payable au comptant dans les 10 jours de réception de facture en une addition qui sera établie en fonction du nombre des participants que vous nous aurez confirmé 48 h avant la prestation.
- 8) Pour des retards de plus d'une heure, un forfait de 30 Euros/Heure par membre du personnel nécessaire sera ajouté à l'addition finale. (Le personnel nécessaire est composé d'un barman, deux cuisiniers et au prorata 1 garçon par groupe de 20 personnes).
La durée prévue du repas est de 3 heures maximum.
- 9) En cas d'annulation , nous facturerons la prestation de la façon suivante :
 - a) 5 jours avant le repas, 10% du montant des repas sera facturé. (Les arrhes seront conservés).
 - b) Jusque 72 heures avant le repas, une facture de 50% du montant de la réservation vous sera portée en compte .
 - c) Le jour même 100 % du montant de la réservation vous sera porté en compte.
- 10) En cas de diminution du nombre de personnes par rapport au chiffre annoncé, le nombre de repas facturés sera celui communiqué au plus tard 48 heures à l'avance.